



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

**Commission fédérale de coordination pour les questions familiales
COFF**

Rapport annuel 2010

Rapport annuel 2010

© 2011 Commission fédérale de coordination
pour les questions familiales (COFF), Berne

Renseignements

Viviane Marti, COFF, Berne

Simone Hebeisen Bartlome, COFF, Berne

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF)

Office fédéral des assurances sociales

Domaine Famille, générations et société

Effingerstrasse 20, 3003 Berne

Tél. 031 324 06 56

Fax 031 324 06 75

sekretariat.ekff@bsv.admin.ch

www.coff-ekff.admin.ch

Les activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2010	4
1 Séances plénières	4
2 Points essentiels.....	5
2.1 Publication : « Congé parental – allocations parentales. Un modèle de la COFF pour la Suisse »	5
2.2 Perspective – Politique familiale	9
2.3 Rencontre avec les délégués cantonaux aux questions familiales	9
3 Procédures de consultation	9
4 Relations publiques	10
4.1 Forum Questions familiales du 22 juin 2010 à Berne	10
4.2 Prises de position publiques et interventions dans les médias	10
4.3 Contacts avec des services de l'administration et avec le public	12
5 Perspectives pour 2011	12
Membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2010	13
Publications de la COFF	14

Les activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2010

La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) a eu pour principaux axes de travail, en 2010, la préparation de sa nouvelle publication « Congé parental – allocations parentales. Un modèle de la COFF pour la Suisse » et l'organisation du Forum Questions familiales 2010, qui avait pour thème cette année « Sacrée famille ! Familles entre tradition et modernité ».

La commission s'est penchée en outre sur son nouveau thème prioritaire « Famille et santé », auquel elle a consacré sa retraite annuelle et dont elle fera aussi le sujet du prochain colloque.

Pour ce qui est de la composition de la commission, Heidi Simoni et Elisa Streuli ont quitté la COFF fin 2010. Les candidatures de Maria Teresa Diez Grieser, psychologue spécialisée en psychothérapie FSP, et Maya Ziegler, géographe, ont été présentées au Conseil fédéral pour leur succéder.

Un changement est également à signaler au secrétariat scientifique de la COFF. Isabelle Villard, coresponsable, occupe depuis août 2010 un nouveau poste au Service de l'action sociale de l'Etat de Fribourg en qualité de collaboratrice scientifique. En raison du programme de consolidation de la Confédération, son poste n'a pas pu être repourvu avant la fin de l'année. C'est pourquoi Viviane Marti a tenu seule le secrétariat scientifique durant cette période. Le poste vacant a été repris en février 2011 par Simone Hebeisen Bartlome.

1 Séances plénières

La COFF s'est réunie à quatre reprises en 2010 (les 2 février, 22 avril, 30-31 août et 15 novembre). Lors de ces séances plénières, elle a traité principalement les thèmes suivants :

- Suivi des projets de politique familiale au niveau de la Confédération et travail de lobbying avec la plateforme « Perspective – Politique familiale ».
- Participation à diverses procédures de consultation sur le programme national de protection de l'enfance, sur le partage de la prévoyance en cas de divorce et sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants (OPEE).
- Préparation et présentation de la nouvelle publication « Congé parental – allocations parentales. Un modèle de la COFF pour la Suisse » dans le cadre d'une conférence de presse.
- Préparation et réalisation du Forum Questions familiales 2010 sur le thème « Sacrée famille ! Familles entre tradition et modernité ».
- Elaboration du nouveau point fort « Famille et santé ».
- Elaboration de recommandations en vue de la régularisation des jeunes sans-papiers.

2 Points essentiels

2.1 Publication : « Congé parental – allocations parentales. Un modèle de la COFF pour la Suisse »

La COFF a présenté fin octobre 2010, dans le cadre d'une conférence de presse, sa publication « Congé parental – allocations parentales. Un modèle de la COFF pour la Suisse ». L'écho médiatique a été important : des comptes rendus ont été faits en allemand, en français et en italien dans la presse écrite, à la radio et à la télévision. Nous présentons ci-après la position de la COFF et le modèle qu'elle propose.

La position de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF)

Avec la naissance d'un enfant, les parents assument de nouvelles tâches et une grande responsabilité pour le bien-être de celui-ci. Pour que l'enfant puisse se développer sainement, la relation aux personnes qui s'occupent le plus de lui revêt une importance centrale. Dans les premières années de leur existence, les enfants ont tout spécialement besoin d'attention, de soins, ainsi que de relations solides et de confiance. Pour cela, les parents ont besoin de temps. Des études ont montré que les parents ne peuvent répondre de manière satisfaisante aux besoins de leurs enfants que s'ils ne sont pas trop pris par d'autres obligations. Le passage à la parentalité s'accompagne d'une responsabilité indivisible vis-à-vis de l'enfant, entraîne d'importants changements et exige l'harmonisation des tâches familiales et des obligations professionnelles. Il n'est par conséquent guère étonnant que la charge représentée pour les parents par les activités rémunérées ou non soit la plus lourde durant les premières années de vie d'un enfant et atteigne au total quelque 70 heures par semaine, voire davantage. A cela s'ajoute le fait que la phase de la petite enfance coïncide avec une période décisive de la carrière professionnelle des parents.

Dans ces conditions, ce sont les femmes qui paient le plus lourd tribut professionnel pour les enfants. En devenant mères, elles vivent une rupture importante dans leur carrière professionnelle. Jusqu'à la naissance du premier enfant, elles sont très bien intégrées dans le marché du travail et travaillent généralement à plein temps. A la naissance de leur premier enfant, la grande majorité des femmes se retirent (pour un temps) complètement ou partiellement de la vie professionnelle. Entre la naissance de l'enfant et jusqu'à ce que celui-ci atteigne l'âge de quatre ans, près de deux tiers des femmes ont un taux d'occupation inférieur à 50 % ou n'exercent aucune activité lucrative. Le retrait de la vie professionnelle et les faibles taux d'occupation cimentent l'inégalité salariale entre les sexes et assombrissent les perspectives professionnelles des femmes. Lorsque les mères abandonnent une grande partie de leur activité professionnelle, elles voient leur indépendance économique limitée. En cas de séparation ou de divorce, elles peuvent donc avoir de la peine à subvenir elles-mêmes à leurs besoins.

Une grande partie des familles dépendent aujourd'hui de deux revenus. Après la naissance d'un enfant, les pères travaillent souvent plus afin de compenser le manque à gagner résultant de la diminution de l'activité professionnelle des mères. Or les pères souhaitent bâtir une relation étroite avec leurs enfants, participer aux tâches familiales quotidiennes et ne pas être simplement des pères du week-end.

Telles sont quelques-unes des réflexions qui ont amené la COFF à se prononcer dans ses lignes stratégiques 2015 pour la création d'un congé parental en Suisse et à élaborer une proposition concrète.

Congé parental et allocation parentale en Suisse : le temps est venu

Depuis le 1^{er} juillet 2005, les femmes qui exercent une activité lucrative touchent en Suisse, pendant quatorze semaines, une allocation maternité équivalant à 80 % de leur revenu. Le congé de paternité, par contre, n'est prévu par aucune loi fédérale. Il est considéré comme « jour de congé usuel » selon le Code des obligations, ou comme congé spécial, auquel les employés peuvent avoir recours pour régler des affaires personnelles pendant le temps de travail. De leur propre initiative, certaines entreprises et certaines institutions publiques et privées offrent après la naissance d'un enfant un

Rapport annuel 2010

congé de paternité pouvant aller de quelques jours à plusieurs semaines. Mais seule une petite partie des salariés peut en profiter.

Du point de vue de la politique familiale, l'allocation maternité actuelle et le congé de paternité octroyé dans certaines firmes ne sont pas suffisants pour alléger les charges pesant sur une famille durant les premières années qui suivent la naissance d'un enfant. C'est pourquoi la COFF demande une réglementation légale en vue de l'introduction en Suisse d'un congé parental et d'une allocation parentale. Pour concrétiser cette demande, elle a élaboré un modèle détaillé qui s'inspire du projet de loi du canton de Genève. Ce modèle développe tous les points clés concernant le droit aux prestations, leur durée, le montant de l'allocation parentale, les relations avec les autres prestations sociales, ainsi que la réglementation des droits avant, pendant et après le congé parental. En outre, sur mandat de la COFF, le bureau BASS a calculé les implications financières possibles de ce modèle – qu'il a comparé aux modèles allemand et islandais, ce dernier étant rigoureusement égalitaire – et élaboré deux variantes pour son financement.

Sur la base de ces préparatifs, la COFF propose le modèle suivant.

Le modèle de la COFF pour un congé parental et une allocation parentale en Suisse

Le modèle élaboré par la COFF prévoit pour le droit au congé une *durée* maximale de 24 semaines, le père et la mère disposant chacun, sur ce total, d'un droit individuel à un congé de quatre semaines, ce qui signifie que seul le parent auquel sont réservées ces quatre semaines peut les prendre. Comme le montre l'expérience d'autres pays européens, la mise en place d'une telle réglementation est importante si l'on veut que les pères participent plus largement au congé parental. Ce congé est par principe à la disposition des deux parents. Le critère déterminant est le droit de garde.

Le *droit au congé* s'étend de la naissance au début de la scolarisation. Ce congé peut être pris en plusieurs fois, mais cette possibilité ne constitue pas un droit. Le taux de substitution du revenu est fixé, comme pour l'allocation de maternité, à 80 %, avec un plafonnement à 196 francs par jour. La base déterminant le calcul de ce revenu est pour les salariés le salaire brut et, pour les indépendants, le salaire brut assuré à l'AVS. Le congé parental et l'allocation parentale interviennent après le congé maternité et/ou le congé paternité, partout où ceux-ci existent, et ne doivent pas les remplacer, ces derniers étant liés à la naissance. Concernant le droit à d'autres revenus issus de transferts, par exemple le soutien de l'assurance-chômage, il faut suivre la même règle que pour l'allocation maternité. La protection contre le licenciement doit être garantie avant, pendant et après le congé parental.

La COFF prévoit que ce modèle *coûtera* grosso modo 1,1 à 1,2 milliard de francs. Le coût dépendra cependant du taux de substitution du salaire, ainsi que de la répartition du droit au congé entre les parents. Si les pères prennent plus que les quatre semaines pour lesquelles ils disposent d'un droit individuel, les coûts seront plus élevés, les revenus de substitution cumulés des pères dépassant de plus de 80 % ceux des mères. Le modèle proposé par la COFF est nettement moins coûteux que ne le seraient les deux modèles étrangers cités à titre de comparaison (ceux de l'Allemagne et de l'Islande). Cela est dû avant tout à une plus courte durée des droits dans le modèle proposé.

L'allocation parentale peut être *financée*, selon la COFF, soit par les allocations pour perte de gain (APG), soit par la TVA. Un financement par les APG nécessiterait une augmentation du taux de cotisation de 0,2 point pour les salariés comme pour les employeurs. En cas de financement par le biais de la TVA, le taux normal devrait être relevé de 0,4 ou 0,5 point.

La COFF a fait calculer les coûts de différentes variantes. Ainsi, dans la perspective du débat politique, on disposera d'instruments permettant d'examiner des formes alternatives d'allocation parentale en fonction de leur incidence sur les coûts.

Bases légales

La COFF s'est aussi demandé quelles collectivités (Confédération ou cantons) seraient habilitées, suivant le droit en vigueur, à introduire un congé parental et une allocation parentale. L'art. 122, al. 1, de la Constitution fédérale attribue à la Confédération le pouvoir de légiférer en matière de droit civil. Celle-ci a rempli cette tâche par la promulgation du Code civil et du Code des obligations qui, depuis leur entrée en vigueur, ne laissent aux cantons aucune marge de manœuvre pour la réglementation en matière de droit civil. Les cantons ne sont donc pas habilités à introduire, dans le cadre de rapports

Rapport annuel 2010

de travail de droit privé, un congé parental ou un congé de paternité. De par la Constitution, seule la Confédération est compétente à ce sujet.

La situation est tout autre en ce qui concerne les rapports de travail de droit public. Leur organisation relève du domaine de compétence de la Confédération ou des cantons, suivant l'échelon concerné par le contrat de travail.

Même si la Confédération est seule compétente en matière de droit civil, cette compétence ne lui donne pas le mandat légal d'introduire un congé parental. Les dispositions des art. 41 (Buts sociaux), 110 (Travail) et 116 (Allocations familiales et assurance-maternité) de la Constitution peuvent tout au plus suggérer à la Confédération la création d'un congé parental, mais sans l'y contraindre. Pour que la Confédération y soit contrainte légalement, il faudrait introduire sur ce sujet dans la Constitution une disposition sur le modèle de l'art. 116, al. 3 (assurance-maternité).

Le modèle de la COFF : comparaison internationale

Une comparaison avec d'autres pays montre clairement que le modèle proposé est modéré. La plupart des pays européens – et pas seulement les deux cités à titre de comparaison dans la publication, l'Islande et l'Allemagne – connaissent des réglementations plus généreuses.

L'Islande accorde un congé parental de neuf mois, sur lesquels trois mois sont réservés à la mère, et trois mois au père. Ces dispositions font de l'Islande le pays qui va le plus loin dans l'incitation financière à prendre un congé paternité. Et cela s'avère payant, puisque 90 % des pères y font valoir leur droit au congé parental. Quant à l'Allemagne, elle verse depuis 2007 une allocation parentale pendant douze mois, à laquelle s'ajoute une allocation de deux mois, au titre de droit individuel de l'autre parent. Le montant de l'allocation représente 67 % du salaire net, avec un plafonnement à 1800 euros par mois. Le pays le plus généreux est la Suède, où l'allocation parentale est versée en tout pendant 480 jours ou seize mois, dont treize à 80 % du salaire brut. Deux mois de cette allocation sont réservés individuellement à chacun des parents. Les mois restants peuvent être partagés librement entre les parents.

D'autres pays, comme la France ou l'Autriche, vont certes moins loin sur la question de l'allocation parentale. En revanche, le congé parental, assorti d'une protection contre le licenciement, y est réglementé de façon très généreuse. En Autriche, la durée du congé parental est de deux ans ; elle va même jusqu'à trois ans en France.

La Commission européenne a promulgué en 2010 une directive concernant le congé parental, contraignante pour tous les Etats membres. D'après ce texte, les femmes et les hommes exerçant une activité lucrative ont, à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, un droit individuel à un congé parental jusqu'aux huit ans de l'enfant. Ce congé parental est accordé pour une durée minimale de quatre mois.

Pour une juste appréciation des conséquences financières du modèle proposé par la COFF, il faut se souvenir que les dépenses publiques en faveur de la famille sont en Suisse inférieures à la moyenne européenne (Office fédéral de la statistique, 2008). En Suisse, la totalité des prestations sociales au bénéfice des familles et des enfants s'élevait en 2008 à 1,3 % du PIB. On ne trouve des chiffres aussi bas qu'aux Pays-Bas, en Italie et en Espagne. C'est dans les pays scandinaves que les chiffres sont les plus hauts, avec des dépenses au profit des familles jusqu'à trois fois plus élevées. Mais en Allemagne, en Autriche et en France, ces dépenses sont aussi nettement plus élevées qu'en Suisse.

Congé parental et allocations parentales, éléments d'une stratégie de politique économique

Dans ses « Perspectives de l'emploi 2006 », l'OCDE a présenté une stratégie pour l'emploi qui doit favoriser, dans le contexte de la mondialisation, la création de davantage d'emplois, et de meilleure qualité. La compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle est ici un facteur essentiel. Il est aujourd'hui très largement reconnu, sous l'angle économique, qu'une meilleure insertion des femmes sur le marché du travail permet de mieux rentabiliser les investissements en capital humain et d'augmenter la productivité économique globale. C'est essentiellement chez les mères que réside ici le potentiel supplémentaire. Concilier famille et profession n'est donc pas qu'une affaire privée, mais constitue aussi un sujet important pour la société.

Différentes études prouvent que l'introduction d'un congé parental et d'une allocation parentale a pour effet de raccourcir les interruptions de carrière des mères. Cela stabilise aussi leurs salaires, qui dans de nombreux pays sont inférieurs à ceux des autres femmes.

La possibilité de concilier famille et profession est aussi devenu un facteur concurrentiel important. L'OCDE parle de concurrence à l'échelle mondiale pour attirer les talents. De nombreux pays d'Europe, dont la Suisse, peinent à couvrir leurs besoins en forces de travail hautement qualifiées, même en période de difficultés économiques. Souvent, les spécialistes recherchés choisissent leur emploi en fonction des possibilités offertes de concilier profession et vie de famille. Sur ce plan, la Suisse est nettement moins performante que ses voisins européens et elle risque de prendre du retard dans la course aux talents. En effet, dans la plupart des pays d'origine des spécialistes immigrés, congé parental et allocation parentale sont des évidences depuis longtemps, de même qu'une offre d'accueil extrafamilial à un prix abordable.

Le congé parental et l'allocation parentale, fondements d'une politique familiale durable

Dans son allocution à l'occasion de la présentation du « Rapport sur les familles 2004 » le 31 août 2004 sur l'île St-Pierre, le conseiller fédéral Pascal Couchepin a plaidé pour une « politique familiale durable », la priorité pour cela étant d'améliorer les possibilités de concilier vie familiale et vie professionnelle. Il a relevé à ce propos qu'il naît de moins en moins d'enfants en Suisse : le taux de natalité est aujourd'hui la moitié de ce qu'il était au milieu des années 60. Mais cela ne tient pas à un désir moins grand d'avoir des enfants, au contraire : quel que soit le niveau d'études, le nombre d'enfants souhaité dépasse le nombre d'enfants effectivement mis au monde. La raison de cet écart entre le désir d'enfant et la réalité est à chercher dans les obstacles trop importants qui se dressent au moment de fonder une famille ou de l'agrandir, car les mères désirent également travailler davantage. Pour Pascal Couchepin, le rôle de l'Etat consiste à éliminer les obstacles à la naissance des enfants désirés. Il consiste aussi à supprimer tout ce qui défavorise les femmes sur le marché du travail. La Suisse ne peut se permettre d'avoir de moins en moins d'enfants. Une société qui a davantage d'enfants est en effet une société qui a moins de problèmes démographiques, des assurances sociales plus stables et une capacité plus forte à innover et à préparer l'avenir. A ses yeux, la Suisse ne peut cependant pas se permettre non plus de renoncer aux nombreuses compétences des femmes qu'elle a elle-même formées. Il rappelle qu'il est avantageux pour l'économie de la Suisse que les femmes, dont la formation est aussi bonne que celle des hommes, mettent à profit leurs compétences dans la vie professionnelle, précisant encore que les cotisations qu'elles versent contribuent également à stabiliser les assurances sociales.

La création d'un congé parental et d'une allocation parentale est une étape importante vers la suppression des obstacles cités par le conseiller fédéral Couchepin. Les Etats qui, à l'instar des pays scandinaves ou de la France, ont une politique familiale active visant à améliorer l'égalité entre les sexes et la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle affichent en règle générale des taux de natalité plus élevés que les autres. Dans ces pays, le nombre de mères qui n'exercent pas d'activité lucrative ou dont le taux d'occupation est bas est aussi plus faible.

La COFF est convaincue que le congé parental et l'allocation parentale agissent efficacement contre la diminution du temps de travail des femmes ou leur retrait (temporaire) de la vie professionnelle, améliorant par là même les perspectives professionnelles des femmes. Ces deux mesures ont également des répercussions sur l'économie. Une plus grande participation des femmes à la vie professionnelle amène une augmentation des revenus des ménages, et donc aussi des recettes fiscales et des cotisations aux assurances sociales.

Mais ces avantages accordés aux parents revêtent aussi une grande importance pour la qualité du développement de l'enfant et de la famille. Dans les premières années de la vie d'un enfant, lorsque les charges sont particulièrement lourdes, le congé parental et l'allocation parentale permettent de soulager les parents et d'offrir aux familles une liberté de choix et d'organisation accrue, en ce qui concerne la prise en charge de leurs enfants. Le congé parental et l'allocation parentale contribuent ainsi à procurer aux enfants des conditions de départ optimales et une plus grande égalité des chances. Il faut voir les dépenses qu'ils impliquent non comme des coûts, mais comme des investissements sociaux, qui seront payants plus tard lorsque ces enfants devenus grands auront de meilleures chances de trouver un emploi et auront moins besoin de soutien.

Les enfants ne relèvent pas de la seule sphère privée. Leur bien-être et celui de leurs parents revêtent un intérêt à la fois privé et public et relèvent d'une responsabilité aussi bien familiale que sociale. Avec d'autres mesures telles que le développement de l'offre d'accueil extrafamilial ou des mesures de lutte contre la pauvreté familiale, le congé parental et l'allocation parentale constituent l'un des fondements d'une politique familiale cohérente et durable.

2.2 Perspective – Politique familiale

Le groupement « Perspective – Politique familiale » est une plateforme commune réunissant Pro Familia Suisse, pro jeunesse, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), l'Initiative des villes : Politique sociale et la COFF. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) prend part à ses séances avec le statut d'invitée. Présidée par Jürg Krummenacher, président de la COFF, la plateforme s'est réunie trois fois en 2010 (les 23 février, 1^{er} juillet et 16 décembre).

Perspective – Politique familiale a mené des actions communes dans trois domaines principaux en 2010 (voir plus haut) : les prestations complémentaires pour les familles à faible revenu, les recommandations relatives à la régularisation des jeunes sans-papiers et les échanges sur les activités et les priorités en matière de politique familiale.

2.3 Rencontre avec les délégués cantonaux aux questions familiales

Organisées par la COFF et par un canton hôte à chaque fois différent, ces rencontres annuelles visent à permettre aux responsables en matière de politique familiale dans les cantons et auprès de la Confédération de discuter ensemble de thèmes d'actualité et d'échanger leurs expériences. Elles ont lieu en principe une fois par année.

La huitième de ces rencontres s'est déroulée le 4 novembre 2010 au MythenForum de Schwyz. Organisée conjointement par le Service des affaires sanitaires et sociales du canton de Schwyz et par le secrétariat scientifique de la COFF, elle a été consacrée aux thèmes suivants :

- Présentation de la nouvelle publication de la COFF intitulée « Congé parental – allocations parentales. Un modèle de la COFF pour la Suisse »
- Groupes de travail : échange d'informations sur les objets actuels de politique sociale

3 Procédures de consultation

En 2010, la COFF a participé aux consultations suivantes¹ :

- Programme national de protection de l'enfance
- Code civil suisse (partage de la prévoyance en cas de divorce)
- Ordonnance sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants (OPEE)

¹ Les prises de position de la COFF sont disponibles au format pdf sur son site Internet, www.coff-ekff.admin.ch.

4 Relations publiques

4.1 Forum Questions familiales du 22 juin 2010 à Berne

Avec son Forum Questions familiales, la COFF propose chaque année un espace ouvert à la discussion, à l'échange d'expériences et à la mise en réseau. Le forum s'adresse aux spécialistes chargés des questions familiales auprès des services fédéraux, cantonaux ou communaux et des organisations spécialisées, ainsi qu'à toutes les personnes intéressées.

Le Forum Questions familiales 2010, intitulé « Sacrée famille ! Familles entre tradition et modernité », s'est penché sur les images de la famille et les valeurs véhiculées. Quelles sont les images de la famille ? Quelles sont les valeurs qui leur sont liées ? Comment ces images et ces valeurs s'inscrivent-elles dans la culture ?

Après l'éducation de la petite enfance et les échanges de vues sur Harnos et sur l'initiative UDC en faveur de la famille traditionnelle, le débat a porté sur la famille prise entre tradition et modernité. L'objectif était d'analyser et de remettre en question le discours politique sur la famille. Qu'est-ce qui est mythe, qu'est-ce qui est réalité ?

Le colloque a aussi offert l'occasion de se demander si une re-traditionalisation de la politique familiale n'est pas en train de se dessiner et quelles devraient être les principales préoccupations de la politique familiale à venir.

Les exposés ont porté sur les réalités familiales contemporaines, sur les mutations et la persistance des arrangements entre les sexes au sein des familles, sur le mythe de la famille traditionnelle et enfin sur les familles dans le discours politique et médiatique.

Après quoi, des hommes et des femmes politiques de différents partis, de différents âges et provenant de divers contextes familiaux ont débattu de la « sacrée famille » et des tensions qui y sont en jeu, ainsi que des principaux objectifs de la politique familiale à venir.

Les résumés de ces exposés sont disponibles sur <http://www.coff-ekff.admin.ch> (> Actualités > Manifestations).

Environ 150 personnes ont assisté à cette manifestation, qui a eu lieu au Kursaal de Berne. Les exposés ont été dans l'ensemble très appréciés, de même que la table ronde de l'après-midi.

4.2 Prises de position publiques et interventions dans les médias

Conférence de presse et communiqués de presse de la COFF² :

Une conférence de presse a été tenue le 26 octobre 2010 au Centre de presse du Palais fédéral pour la sortie de la publication « Congé parental – allocations parentales. Un modèle de la COFF pour la Suisse » et un communiqué de presse a été diffusé à cette occasion.

Le président et les membres de la COFF se sont exprimés publiquement sur des thèmes centraux de la politique familiale dans des interviews, des articles de journaux et des conférences tenues à diverses occasions.

Articles de journaux et contributions à des publications

- Krummenacher, Jürg : Elternzeit und Elterngeld. In : Zeso, Conférence suisse des institutions d'action sociale, 4/ 2010.
- Krummenacher, Jürg : Congé parental et allocation parentale en Suisse : le temps est venu. In : Sécurité sociale CHSS, Office fédéral des assurances sociales, 6/ 2010.

² Les communiqués de presse de la COFF sont disponibles au format pdf sur son site Internet, www.coff-ekff.admin.ch.

Rapport annuel 2010

- Lanfranchi, Andrea : Familienergänzende Betreuung. In : Stamm, M./ Edelman, D. (éd.), Frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung: Was kann die Schweiz lernen? Berne, pp. 97-121, 2010.
- Lanfranchi, Andrea : Frühe Förderung ab Geburt: ZEPPELIN. Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik, 16 (4), p. 16-20 (premier auteur : Alex Neuhauser), 2010.
- Lanfranchi, Andrea : Was brauchen Kinder um in unserer Gesellschaft FIT zu sein? In : Psychotherapie Forum (Springer), 18, 2, pp. 74-79, 2010.
- Lanfranchi, Andrea : Compte rendu détaillé de : Wigger, A./ Sommer, A./ Stiehler, St. Arbeiten mit gewaltauffälligen Kindern und Jugendlichen. Eine Herausforderung für Schulen, Vormundschaftsbehörden und Jugendanwaltschaften. Zurich/Coire 2010. <http://www.infostelle.ch> (mis en ligne le 14.6.2010).
- Simoni, Heidi : Bildung ab Geburt – eine Bildungsrevolution? In : Schweizerische Akademie für Geistes- und Sozialwissenschaften SAGW (éd.). Auf dem Weg zu einer Generationenpolitik. Berne, pp. 47-76, 2010.
- Simoni, Heidi/ Vetterli, Rolf : Besuchsrechtsprobleme. In : Schwenzer, I./ Büchler, A. Fünfte Schweizer Familienrechtstage, Schriftenreihe zum Familienrecht, Berne, pp. 245-262, 2010.

Exposés et interventions de représentants de la COFF

- Knupfer, Caroline : Présentation de l'étude « L'accueil parascolaire en Suisse : une chance pour tous les enfants », 1^{er} colloque parascolaire, Lausanne, 4 juin 2010.
- Krummenacher, Jürg : Sozialpolitik im 21. Jahrhundert ist Bildungspolitik! Allocution prononcée à l'occasion de la remise du Prix social du Canton de Soleure, Soleure, 2 septembre 2010.
- Lanfranchi, Andrea : Conférence : Langfristige Effekte familienergänzender Kinderbetreuung, Département de l'école et du sport et secrétariat à la jeunesse, Winterthour, 24 mars 2010.
- Lanfranchi, Andrea : Colloque Formation des parents et migration. Exposé : Migrationseltern erreichen? Das kann gelingen, wenn wir am Wickeltisch und nicht bei der Werkbank ansetzen, CDIP, Berne, 16 juin 2010.
- Lanfranchi, Andrea : Fokustag von « Koalition für die Familie ». Exposé : Chancen und Illusionen der Frühen Förderung, Berne 26 juin 2010.
- Lanfranchi, Andrea : Chaire de psychologie clinique, colloque « Familien stärken, Kinder unterstützen ». Exposé : Kompetenz statt Kulturalisierung – Familien stärken heisst, eine fallbezogene Kultur der Anerkennung zu entwickeln, Zurich, 3 septembre 2010.
- Lanfranchi, Andrea : Meeting EARLI Special Educational Needs. Exposé : Long-Term Effects of Early Child Care on the Success of Immigrant Children at Swiss Schools, Francfort, 6 septembre 2010.
- Lanfranchi, Andrea : Jahresforum Praxispädiatrie. Exposé : Migrationskinder und ihre Familien: Begegnung statt Kulturalisierung, Berne, 9 septembre 2010.
- Lanfranchi, Andrea : Jahrestagung der Bundeskonferenz für Erziehungsberatung (bke). Exposé principal : Familiengeschichten im Wandel – Fokus Migration. Lübeck, 22 octobre 2010.
- Lanfranchi, Andrea : Office fédéral des migrations et Commission suisse pour l'UNESCO. Table ronde : Bildungspläne für die Frühstufe: Müssen Inhalte der frühkindlichen Bildung festgeschrieben werden? Berne, 10 novembre 2010.
- Lanfranchi, Andrea : Kinderschutzgruppen Schweiz, Tagung « Kinder im Kontext häuslicher Gewalt ». Exposé : Beratungskontext bei Migrationsfamilien, Berne, 23 novembre 2010.
- Pfaffinger, Monika : « The Past Future of Adoption: The Impact of Biotechnologies on an Old Institution », exposé présenté à l'atelier « Mission Creep: The Unintended Effects of Biotechnologies », coordonné par Vaios Karavas (Lucerne) et Michelle Cottier (Bâle), 8 octobre 2010.
- Simoni, Heidi : Zum Verhältnis von Familienpolitik und Generationenpolitik, prise de position de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF, Colloque d'automne de l'ASSH : Auf dem Weg zu einer Generationenpolitik, Berne, 18 novembre 2010.

Rapport annuel 2010

- Simoni, Heidi : Die Bedeutung der frühen Kindheit für gelingende Entwicklung, exposé, Colloque: Gesundheit von Anfang an, Münsterlingen, 5 novembre 2010.
- Simoni, Heidi : Kindgerechte Entwicklung-, Bildungs- und Betreuungskontexte, exposé, colloque de l'Université de Zurich: « Familien stärken – Kinder unterstützen », Zurich, 3 septembre 2010.
- Simoni, Heidi : Partizipation von Kindern in familienrechtlichen Belangen, exposé, Fachtagung der Fachstelle Familienrecht UPK/KJP, Bâle, 9 septembre 2010.
- Simoni, Heidi : Tragfähige Beziehungsnetze knüpfen – Betreuung und Verantwortung für kleine Kinder teilen, Vortrag, 1. Nationale Fachtagung des Vereins Tagesfamilien Schweiz: Kleinkindbetreuung in Tagesfamilien, Berne, 16 septembre 2010.
- Simoni, Heidi : Kinder stärken. Was kann die Familie zur gelingenden Entwicklung beitragen? Conférence, Ref. Kirchgemeinde Lenzburg: Veranstaltungsreihe Familie, Lenzburg, 15 novembre 2010.
- Simoni, Heidi : Kindern eine Stimme geben. Anhörungsrecht umsetzen, exposé, colloque UNICEF : Vom Kinderschutz zum Kinderrechtsstaat, Zurich, 29-30 octobre 2010.
- Simoni, Heidi/ Diez, Maria Teresa : Mit Kindern und Jugendlichen sprechen, exposé et atelier, colloque de la COFF, Bienne, 19 novembre 2010.

4.3 Contacts avec des services de l'administration et avec le public

- Le président et le secrétariat scientifique ont rencontré le conseiller fédéral Didier Burkhalter le 1^{er} avril 2010 pour un échange informel.
- Le secrétariat de la COFF a traité de nombreuses demandes d'information ou de documentation venues de citoyens, de journalistes ou d'étudiants. Il a participé à des échanges réguliers d'informations avec le secteur Questions familiales et le domaine Famille, générations et société de l'OFAS.
- Le secrétariat de la COFF a également participé aux rencontres avec les secrétariats d'autres commissions extraparlimentaires du DFI (Commission fédérale contre le racisme, Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, Commission fédérale pour les questions féminines).

5 Perspectives pour 2011

En 2011, la COFF poursuivra son action sur les thèmes prioritaires suivants :

- Organisation du Forum Questions familiales 2011, qui se tiendra le 21 juin, sur le thème de la famille et de la santé
- Organisation de la 9^e rencontre entre la COFF et les délégués cantonaux aux questions familiales, qui aura lieu le 17 novembre 2011 à Saint-Gall
- Publication de recommandations sur le thème de la qualité en matière d'urbanisme et d'habitat
- Préparation du renouvellement intégral de la commission : en raison de la limitation de la durée des mandats, il y aura un changement à la présidence et d'importants changements au sein de la commission.

Annexe

Membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2010

Président

Krummenacher Jürg, Prof. Dr. h.c., lic. phil., chef de projet et chargé de cours, Hochschule Luzern, Wirtschaft, Institut für Betriebs- und Regionalökonomie IBR, Lucerne

Vice-présidente

Simoni Heidi, Dr. phil., directrice de l'Institut Marie-Meierhofer pour l'enfance (MMI), Zurich

Membres

Beat Baumann, lic. rer. pol., Prof. FH, chargé de cours à la HSA Lucerne, Hinterkappelen

Bovay, Marianne, lic. iur., avocate, membre de la Fédération suisse des familles monoparentales et enseignante, Genève

Efionayi-Mäder, Denise, diplômée DESMAP, directrice adjointe du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM), Neuchâtel

Ermert Kaufmann, Claudia, Dr. phil., déléguée aux questions familiales du canton de Bâle-Ville, Bâle

Ferrari, Matteo, lic. oec. publ., Département de la santé et des affaires sociales du canton du Tessin, Bellinzone

Haemmerle, Patrick, Dr. med., pédopsychiatre, médecin-chef du service cantonal fribourgeois de pédopsychiatrie, Fribourg

Knupfer, Caroline, lic. ès sc. soc., Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), Berne

Lanfranchi, Andrea, Prof. Dr., psychologue FSP spécialisé en psychologie de l'enfance et de l'adolescence, Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik, Zurich

Leuba, Audrey, Dr. iur., avocate, professeure, Université de Genève, Genève

Streuli, Elisa, Dr. phil., cheffe de la Division Egalité et intégration, Département de la présidence, canton de Bâle-Ville, Bâle

Tamarcaz, Olivier, lic. et dipl. ès sc. de l'éduc., Pro Senectute Suisse, Vevey

Wehrli, Laurent, lic. ès lettres, propriétaire d'une société de conduite de projets et de communication, Glion

Représentants de l'administration (avec voix consultative)

Buscher, Marco, lic. phil., chef suppléant de la division Etudes démographiques et enquêtes auprès des ménages, Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel

Stampfli, Marc, Dr. phil., chef suppléant du domaine Famille, générations et société (FGS), chef du secteur Questions familiales, Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

Secrétariat scientifique

Marti, Viviane, lic. rer. soc.

Villard, Isabelle, lic. phil. (jusqu'en juillet 2010)

Publications de la COFF

Auswirkungen von Armut und Erwerbslosigkeit auf Familien. Gesamtstudie

Stefan Spycher, Eva Nadai, Peter Gerber, 1997. L'étude comporte trois parties : Teil 1 : Literaturbericht, 220 p., Teil 2 : Datengrundlagen in der Schweiz, 146 p., Teil 3 : Literaturlisten, 38 p. (*allemand*), commande : COFF

Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles – Un aperçu de l'état de la recherche en Suisse

Synthèse de l'étude intégrale, par Katharina Belser, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 1997, 43 p. N° de commande 301.600 (*français, italien ou allemand*), commande : COFF

Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles – Recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales

Berne, 1998, 30 p. N° de commande 301.601 (*français, italien ou allemand*), commande : COFF

Les familles en mutation – Informations et données de la statistique officielle

Werner Haug, Office fédéral de la statistique, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 1998, 37 p. (*avec CD-Rom*). N° de commande 301.602 (*français, italien ou allemand*), commande : COFF

Modèles de compensation des charges familiales – Une étude chiffrée pour la Suisse

Sur mandat de la COFF, Tobias Bauer et Elisa Streuli, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne, 2000, 131 p. N° de commande 301.603 (*en français ou en allemand*), commande : COFF

Reconnaître les prestations familiales et réduire la pauvreté des familles.

Position de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales sur le rapport « Modèles de compensation des charges familiales », Berne, 2000, 10 p. (*français, italien ou allemand*), commande : COFF

Nicht-monetäre Angebote für Familien: Angebotskategorien und Empfehlungen für das weitere Vorgehen. Diskussionsgrundlage

Sur mandat de la COFF, Hans-Martin Binder, Christine Bächtiger, Barbara Müller, Institut für Politikstudien INTERFACE, Lucerne, 2000, 39 p. (*allemand*), commande : COFF ou fichier pdf sur le site : www.interface-politikstudien.ch

Position de la COFF sur la qualité de la garde extra-familiale des enfants

2^e colloque de la COFF, Berne, 12 mars 2002, 3 p. (*français, italien ou allemand*), commande : COFF

Allocations familiales en Suisse. Etude menée dans la perspective d'une refonte du système

Sur mandat de la COFF, Gerhard Hauser-Schönbächler, Berne, 2002, 25 p. (*français, italien ou allemand*), commande : COFF *

A propos d'un système de prestations complémentaires en faveur des familles à l'échelle suisse

Rapport à l'attention de la COFF, Eveline Hüttner et Tobias Bauer, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne, 2002, 34 p. (*français, italien ou allemand*), commande : COFF *

Reconnaître les prestations de toutes les familles. Position

Perspective – Politique familiale, Berne, 2002, 7 p.
(français, italien ou allemand), commande : COFF

Familles et migration. Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2002, 128 p.
N° de commande 301.604 (français, italien ou allemand), 17 fr. 50, commande : OFCL *

La politique familiale, pourquoi ? Arguments et thèses

Kurt Lüscher, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2003, 66 p. N° de commande 301.605 (français ou allemand), 10 fr., commande : OFCL *

Du temps pour les familles ou comment concilier vie familiale et vie professionnelle : le problème vu sous l'angle de la politique familiale

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2004, 148 p.
N° de commande 301.606 (français, italien ou allemand), 19 fr. 50, commande : OFCL *

10^e anniversaire de l'Année internationale de la famille 1994. La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF dresse un bilan

Berne, septembre 2004, 10 p. (français ou allemand), commande : COFF *

Soigner, garder et payer. La famille et les phases tardives de la vie

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2006, 118 p.
N° de commande 310.607 (français ou allemand), 17 fr., commande : OFCL *

Familles – Education – Formation

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2008, 87 p.
N° de commande 301.608 (français ou allemand), 25 fr., commande : OFCL *

L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse. Un état des lieux de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2009, 48 p.
N° de commande 301.609 (français ou allemand), 8 fr., commande : OFCL *

Congé parental – allocations parentales. Un modèle de la COFF pour la Suisse

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2010, 62 p.
N° de commande 301.610 (français ou allemand, italien en version abrégée), gratuit,
commande : COFF *

* Disponible aussi au format pdf sur le site www.coff-ekff.admin.ch, rubrique « Publications ».

Adresses pour les commandes

OFCL

Office fédéral des constructions et de la logistique, Diffusion publications, 3003 Berne,
tél. 031 325 50 50, fax 031 325 50 58, ou : www.publicationsfederales.ch

COFF

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, secrétariat, OFAS,
Effingerstrasse 20, 3003 Berne, tél. 031 324 06 56, fax 031 324 06 75 ou : www.coff-ekff.admin.ch